



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Rapport d'Activité 2024

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

TEL.01 48 03 86 10

FINESS :750801268

Service
d'**A**ide et
d'**A**ccompagnement
à **D**omicile

SAAD

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

1. Présentation Générale	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation du SAAD.....	5
1.3 Les personnes accompagnées.....	6
1.3.1 Nombre de personnes accompagnées	6
1.3.2 Répartition par GIR.....	7
1.4 L'activité du SAAD	7
1.4.1 Nombre de personnes accompagnées et heures réalisées	7
1.4.2 Nombre de bénéficiaires par financeurs.....	7
1.4.3 Répartition des heures par financeurs.....	7
1.5 Plateforme de nuit unité logement spécialisée (ULS HEROLD).....	8
1.5.1 Un accompagnement individuel.....	8
L'équipe d'intervenants	8
Les prestations fournies.....	8
1.5.2 Organisation des interventions :.....	9
2. Les évènements clés de l'année 2024	9
2.1 Les groupes de parole.....	9
2.2 Le virage numérique.....	9
2.3 L'intergénérationnel.....	10
3. Les ressources humaines	10
3.1 Mouvements du personnel.....	10
3.2 Effectif au 31 décembre 2024.....	11
3.3 Formations du SAAD 2024	12
4. CONCLUSION	12

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service Autonomie à Domicile
Fondation Maison des Champs
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

Téléphone : 01 48 03 86 10

Direction du Service d'Aide et Accompagnement à Domicile
direction-saad@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

Le Service Autonomie à Domicile – SAD :

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

Le service Santé Précarité Inclusion

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(44 places autorisées)

La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)

Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)

La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »

Les services d'Action Sociale et Solidaire

- Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)

1.2 PRESENTATION DU SAAD

DATE DE CREATION ET D'OUVERTURE AU PUBLIC	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION
1971	Tout Paris	16 rue du Général Brunet 75019 Paris

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75) de la Fondation Maison des Champs a été créé en 1971 et son arrêté d'autorisation publié en décembre 2004.

En 1981, un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'une capacité de 30 places a complété son champ d'action.

Jusqu'au mois de novembre 2017 le SSIAD était autorisé à gérer une capacité de 340 places, dont 30 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 10 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer.

Depuis novembre 2017 le SSIAD gère 10 places supplémentaires au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer.

En contrepartie de la création de la seconde ESA, le nombre de place du SSIAD au bénéfice des personnes en situation de handicap a été réduit à 25 à compter du mois de janvier 2018.

Conscient de l'importance de créer une synergie entre accompagnement, aide et soins à domicile, la Fondation Maison des Champs a saisi l'opportunité offerte par le décret du 25 juin 2004, de fonctionner en service polyvalent afin de permettre un accompagnement plus global des personnes fragilisées.

Les deux services ont donc été autorisés à fonctionner en Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) par arrêté préfectoral en juillet 2007.

Le SPASAD de la Fondation est également gestionnaire d'un dispositif de nuit avec :

- 1 Unité Logement Spécialisé
 - 1 SAVS de nuit i
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18ème arrondissement (Duployé)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 10ème arrondissement (Pont Canal)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18ème arrondissement (Etex)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 19ème arrondissement (Goix)
- Et un service de Garde Itinérante de Nuit, sur tout Paris depuis mars 2008. Ce service permet d'assurer la continuité de l'accompagnement à domicile de jour. Les prestations proposées sont non médicalisées et de courtes durées ; elles permettent d'effectuer un coucher tardif, un change, des visites de sécurisation, de donner des médicaments préparés par un IDE, etc. Elles permettent de rassurer la personne, sa famille ainsi que les aidants.

Inspirée par les expériences réussies des SPASAD, la réforme met en place les Services Autonomie à Domicile (SAD), avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2025. Ces services, nécessitant une

autorisation conjointe de l'ARS et du conseil départemental, s'appuie sur un modèle de financement novateur articulé autour de trois piliers : soins, aide et accompagnement, et coordination.

La Fondation, déjà pionnière avec le SPASAD, accueille cette évolution réglementaire en SAD comme une opportunité de renforcer son approche holistique. Le rôle nouveau de coordinateur du service autonomie cristallise cette ambition d'offrir une assistance sur-mesure, englobant :

- Une évaluation globale des besoins, assurant une présence continue et adaptative,
- Une prévention accrue face aux risques de dépendance,
- Une réactivité optimisée en cas d'urgence,
- Une coordination efficace entre les différents acteurs du soin et de l'aide,
- La conservation du lien social, essentiel au bien-être des individus.

La Fondation Maison des Champs, en harmonisant ses services sous l'étendard du SAD et en s'adaptant aux récentes réformes, réaffirme son engagement pour un accompagnement bienveillant, respectueux et intégré, soulignant que le maintien à domicile, au-delà d'une nécessité, est une voie vers l'autonomie et la dignité

1.3 LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

1.3.1 Nombre de personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées par le SAAD en 2024 : 736

Le bilan d'avant Covid était de 801 personnes accompagnées, l'année 2020, celle du Covid nous a fait chuter à 758, à ce jour nous remontons difficilement la courbe, mais la tendance est là, l'objectif reste de retrouver le volume d'avant 2020, voire de le dépasser.

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Pourcentage
≤ 55 ans	0	0	0	0%
55-60 ans	13	29	42	5,75 %
60-70 ans	53	59	112	15,34 %
70-80 ans	61	133	194	26,57 %
80-90 ans	77	184	261	35,75 %
90-100 ans	24	88	112	15,35 %
≥ 100 ans	0	9	9	1,24 %
TOTAL	228	502	730	100%
Moyenne d'âge	73,36	79,02	77,22	

La moyenne d'âge des personnes accompagnées par le SAAD est de 77 ans.

Âges :

- Moins de 60 ans : 5,75%
- Entre 60 et 80 ans : 41,92 %
- Plus 80 ans : 52,33 %

Sexe :

- Femmes : 69 %
- Hommes : 31 %

1.3.2 Répartition par GIR

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
Nombre	19	70	121	212	131	183
Pourcentage	2.58	9.51	16.44	28.8	17.8	12.86

Tant pour la répartition pas sexe et par âge que par GIR, les chiffres sont stables d'une année sur l'autre.

1.4 L'ACTIVITE DU SAAD

1.4.1 Nombre de personnes accompagnées et heures réalisées

	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'heures prestataire réalisées	Nombre d'heures moyennes réalisées par bénéficiaire
2020	758	163 238	215.35
2021	696	174 732	229.08
2022	708	166 732	235.50
2023	730	168 751	231.17
2024	736	169 895	230.84

1.4.2 Nombre de bénéficiaires par financeurs

	2020	2021	2022	2023	2024
APA	442	374	406	472	406
ASL	87	90	82	80	81
PCH	36	55	55	34	60
CNAV	31	47	47	55	58
Plein tarif	133	73	73	61	101
Autres	29	57	57	28	30
TOTAL	758	696	708	730	736

1.4.3 Répartition des heures par financeurs

	2020	2021	2022	2023	2024
APA	90 265	93 867	93 820	91 179	92 653
ASL	17 077	17 952	16 455	16 794	13 972
PCH (dont ULS subvention)	37 011	41 397	38 430	39 000	36 039(*)
CNAV	1 807	1 139	1 668	1 986	2 255
Plein tarif	13 240	16 064	12 733	16 600	18 639
Autres	3 838	4 313	3 626	3 192	6 337
TOTAL	163 238	174 732	166 732	168 751	169 895

(*) : dont 1 414 heures réalisées, non facturées

84% du total des heures réalisées en 2024 par le SAAD relèvent du Conseil Départemental (ensemble des heures APA / PCH / ASL).

1.5 PLATEFORME DE NUIT UNITE LOGEMENT SPECIALISEE (ULS HEROLD)

Nombre d'heures réalisées en 2024 :

3 650 heures de nuit ont été réalisées sur l'Unité Logement Spécialisé Hérold.

Soit 10 heures par nuit : $(10 \times 365) = 3\ 650$ heures

Compte tenu du fonctionnement financier de l'ULS, seules $(7 \times 365) = 2\ 367$ heures ont été facturées.

Les heures non facturées sont payées dans le cadre d'une dotation intégrée à la dotation du SAVS.

En pleine cohérence avec les objectifs de la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » présenté en mars 2017, la plateforme de nuit assure aux personnes en situation de handicap un maintien à domicile optimal et sécurisé.

1.5.1 Un accompagnement individuel

L'accompagnement fourni un soutien essentiel aux personnes dans leur propre environnement, assurant ainsi leur autonomie et leur intégration sociale, professionnelle et leur permet ainsi de continuer à vivre dans leur logement, qu'ils soient isolés ou avec leur famille.

L'équipe d'intervenants

Une équipe dédiée d'intervenants est disponible chaque nuit, de 21 heures à 7 heures, pour répondre aux besoins des personnes résidant dans des Unités de Logement Spécialisé (ULS), entièrement équipées de solutions domotiques. Cette disponibilité nocturne garantit un accompagnement continu, adapté aux rythmes et besoins de chacun(e).

Les prestations fournies

Les aides réalisées s'inscrivent dans le cadre d'un projet individualisé d'aide et d'accompagnement, élaboré à partir d'une évaluation complète des besoins de la personne faite par la directrice.

- Aide au lever et au coucher : Assistance personnalisée pour commencer et terminer la journée aux horaires choisis
- Aide à l'habillage/déshabillage : Soutien dans les activités quotidiennes favorisant l'indépendance et le respect de soi.
- Accompagnement aux toilettes, aide au maintien de l'hygiène : Aide assurant confort et bien-être.
- Aide à la prise des repas : Assistance pour garantir une nutrition adéquate, et en toute sécurité.
- Repositionnement : afin d'éviter les douleurs liées à l'état statique
- Surveillance et Sécurisation.

1.5.2 Organisation des interventions :

Un plan d'intervention est établi prenant en compte la planification des besoins de l'ensemble des personnes accompagnées en coordination entre les intervenants de jour et les intervenants de nuit.

L'équipe intervient donc selon un planning prédéfini sur des interventions programmées, mais aussi dans le cadre d'interventions non programmées, à la demande du bénéficiaire (par exemple en cas de coucher plus tardif, de besoin en aide au maintien de l'hygiène, de repositionnement, en cas de douleurs ou d'angoisses, ou tout autre urgence).

Autres collaborations : Pour ce qui est de la mise en place des aides techniques, l'ergothérapeute s'appuie sur des fournisseurs de matériel médical ou des pharmacies, selon les préférences du patient. Il supervise l'installation correcte du matériel et dispense les formations nécessaires aux soignants qui les utiliseront, évaluant par la suite leur efficacité. Pour l'aménagement des sanitaires ou l'adaptation technique des logements, il collabore avec les bailleurs sociaux, facilitant ainsi la préparation des dossiers de financement pour les patients ou bénéficiaires.

2. LES EVENEMENTS CLES DE L'ANNEE 2024

2.1 LES GROUPES DE PAROLE

La Fondation Maison des Champs a à cœur de pouvoir donner la parole à ses équipes. Concernant le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, il apparaît primordial de pouvoir donner aux équipes de terrain la possibilité de verbaliser des situations parfois bien complexes.

Ces temps ont permis de rompre le sentiment d'isolement que les salariés intervenant souvent seuls, à domicile, peuvent parfois ressentir. Ces temps permettent aussi de partager et confronter les regards, tous différents, sur ce métier.

Il a été également abordé et réfléchi, pour tenter d'y trouver des réponses ou tout du moins des clefs, les problématiques liées à l'accompagnement des plus fragiles (ressentis et positionnements de chacun).

Au terme de l'année 2024, les retours des équipes qui ont déjà participé aux 3 séances sont plus que positifs. Ces temps ont aussi permis de créer des liens entre les salariés qui perdurent au-delà de l'accompagnement. Les aides à domicile se sentent beaucoup plus intégrées sur les questions et les réflexions autour d'un usager et sont aujourd'hui, pour la plupart, de réelle force de proposition sur certaines situations.

2.2 LE VIRAGE NUMERIQUE

La modernisation de la société et donc de nos outils de travail mais aussi le RGPD – Règlement Général de Protection des Données – et le SEGUR numérique, a été une opportunité de pouvoir moderniser nos outils déjà existants grâce à l'installation du logiciel ARCAD. Ce logiciel a pour objectif de permettre la communication entre nos logiciels métier (Perceval et LSWA) afin d'optimiser les prises en charges des bénéficiaires. Ainsi, durant l'été 2024 il a fallu préparer la mise en place du logiciel ARCAD (nettoyage des bases de données, harmonisation des dossiers entre le SAAD (Perceval) et le SSIAD (LSWA)). Cette mise en place s'est effectuée en 2024.

Le passage à ARCAD permettra également :

- Une sécurisation des données optimales.
- Un accès facile et immédiat aux informations pour l'ensemble du personnel administratif.
- Des informations d'action, de vigilance et de travail pour le personnel de terrain quasiment instantanément pour une meilleure prise en charge.
- Un gain de temps pour tous les professionnels de la Fondation mais également pour les partenaires pluridisciplinaires intervenants, ensemble, pour le bien-être de l'utilisateur.

2.3 L'INTERGENERATIONNEL

En partenariat avec l'Education Nationale, dans le cadre de la convention avec la Fondation Maison des Champs, nous avons souhaité maintenir les liens entre les enfants et les aînés.

Tout au long de l'année se sont déployés différents événements intergénérationnels, parfois au Rosa Bonheur, parfois dans une école du quartier ou aux Appartements d'hébergement temporaire de la Fondation.

En parallèle durant toute l'année, une correspondance épistolaire entre les élèves d'une classe maternelle et les résidents des Appartements d'hébergement temporaire a noué et renforcé des liens créés entre les enfants et les bénéficiaires du SAD.

Ces moments de partages, d'émotions, de convivialité et de complicité entre les personnes accompagnées et les enfants se renforcent au fil de chaque rencontre entre les deux générations. De véritables parenthèses enchantées avec des sourires présents sur tous les visages !

Le SAD relève ici le défi d'aller au-delà d'une simple prestation en offrant un accompagnement porteur de sens permettant de renforcer et de développer le lien social, de rompre l'isolement, de lutter contre la solitude, de transmettre des souvenirs et des passions, et contribuer aux sentiments d'appartenance, mais aussi de stimuler les fonctions cognitives et favoriser la motricité.

3. LES RESSOURCE HUMAINES

3.1 MOUVEMENTS DU PERSONNEL

		2023		2024	
		Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
CDI	Encadrement	0	0	0	1
	Administratifs	0	0	0	0
	Intervenants	20	2	10	6
	TOTAL CDI	20	2	10	7
CDD	Encadrement	5	4	3	3
	Administratifs	1	0	0	0
	Intervenants	335	331	357	357
	TOTAL CDD	341	335	360	360
	Administratifs	0	0	0	0
	Intervenants	0	0	3	0
	TOTAL CAE	0	0	3	0
TOTAL	361	337	373	367	

3.2 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2024

	2023		2024	
	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP
CDI	132	109	137	117.48
CDD	47	30	27	16.38
TOTAL	179	139	164	133.86

	2024		
	Catégorie emploi	Personnes physiques	ETP
CDD	Encadrement / administratif	3	3
	Intervention	24	13.38
CDI	Encadrement/administratif	8	8
	Intervention	129	109.48
TOTAL		164	133.86

3.3 FORMATIONS DU SAAD 2024

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de stagiaires
AGGIRR	42	6
PSC1	67.5	9
ALZHEIMER	49	7
AIDE A LA TOILETTE	98	14
DEFICIENCE VISUELLE	70	5
MANUTENTION NIVEAU 2	98	14
PREVENTION DES TMS	35	5
SECURITE VIOLENCE A DOMICILE	28	2
REFUS DE SOIN	98	7
FIN DE VIE	7	1
CONDUITES ADDICTIVES	42	3
NUTRITION	14	2
RELATION AVEC LES AIDANTS	168	12
MALADIES NEURODEGENERATIVES	126	9
AGGIRR	42	6
PSC1	67.5	9
ALZHEIMER	49	7
AIDE A LA TOILETTE	98	14
DEFICIENCE VISUELLE	70	5
MANUTENTION NIVEAU 2	98	14
PREVENTION DES TMS	35	5
SECURITE VIOLENCE A DOMICILE	28	2
REFUS DE SOIN	98	7
FIN DE VIE	7	1
CONDUITES ADDICTIVES	42	3
NUTRITION	14	2
RELATION AVEC LES AIDANTS	168	12
MALADIES NEURODEGENERATIVES	126	9
TOTAL	1 885	192

L'offre de formation pour les salariés de l'aide à domicile montre une approche complète et bien structurée, conçue pour répondre aux besoins variés et complexes des bénéficiaires tout en assurant la sécurité et le développement professionnel des aides à domicile. Cette stratégie de formation souligne une reconnaissance claire des multiples facettes de l'aide à domicile, qui requiert à la fois des compétences techniques spécialisées et des capacités relationnelles et émotionnelles.

4. CONCLUSION

Les perspectives 2025 :

- La préparation de l'Évaluation externe qui nous demande un véritable recul sur nos pratiques afin de les analyser, et possiblement de les corriger.
- La signature du CPOM SAD intégrant les services SSIAD et SAAD sous tutelles respectives de l'ARS Ile de France et La DSOL du département de Paris.
- La consolidation de la mise en œuvre du Service Autonomie à Domicile.